

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9917

**INTERDICTION DE CIRCULATION CHEMIN DE LA HOULLE
TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA DEFENSE DE BERGE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par M. Grégory VERBRUGGHE des Voies Navigables de France Antenne de Dunkerque, qui va effectuer des travaux de restauration de la défense de berge en tunage bois sur la Houlle dans le cadre de l'entretien du Domaine Public Fluvial

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite du 12 au 22 chemin de la Houlle du 18/09/2023 au 13/10/2023, au droit du chantier situé du PK 3.722 au PK 3.825 sur la rivière de la Houlle. Le chantier sera interdit au public.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

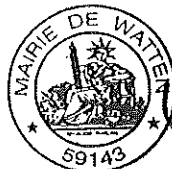
- VNF Antenne de Dunkerque
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 09/08/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.